



La sécurité sanitaire avant tout déconfinement

Mardi 28 avril, à l'Assemblée Nationale, le Premier ministre a expliqué le plan de déconfinement progressif à partir du 11 mai, alors même que l'état d'urgence sanitaire a été décrété jusqu'au 24 mai et que les ordonnances qui en ont découlé et dont nous demandons l'abrogation sont toujours d'actualité.

Dans son discours, il a avoué que nous allions devoir vivre avec le virus « dès lors qu'aucun vaccin n'est disponible à court terme, qu'aucun traitement n'a, à ce jour, démontré son efficacité, et que nous sommes loin d'avoir atteint la fameuse immunité de groupe ».

Pour la FNAS FO, l'après 11 mai risque fort de ressembler à l'avant ! Des mesures de protection préconisées par ce gouvernement qui n'auront cessé d'évoluer au fil des semaines au gré des ressources disponibles. Conséquence du peu de moyens financiers qu'il aura consenti à y consacrer. La pagaille en plus !

Le Premier ministre a par ailleurs déclaré que les universités ne rouvriront pas avant septembre. En revanche, les écoles élémentaires et maternelles pourront le faire dès le 11 mai, puis les collèges, une semaine plus tard sur la base du volontariat, du moins du côté des parents d'élèves. Les lycées ne seront concernés que début juin. À ce jour, quoi qu'en disent le Président et son gouvernement, rien ne permet de garantir la réouverture en toute sécurité des écoles et des lieux d'accueil pour la petite enfance le 11 mai. Le conseil scientifique y est même opposé !

Par ailleurs, à compter du 1^{er} mai, les salariés confinés pour garde d'enfants ou les salariés arrêtés pour cause de vulnérabilité face au Covid-19 ou vivant avec des personnes vulnérables rejoindront les salariés en activité partielle. Leur rémunération se réduira donc à

environ 84 % de leur salaire net (70 % du salaire brut), ou 100 % pour les salariés percevant le SMIC. Cette décision entrainera une baisse importante de leurs revenus et va en contraindre une bonne partie à retourner au travail pour ne pas tomber dans la pauvreté.

Il s'agit avant tout de répondre à la demande du Medef, de remettre au travail les salariés au détriment de la santé de tous.

Quant au casse-tête des transports publics, censés accueillir moins de monde pour respecter les règles de « distanciation physique », on n'ose imaginer à quoi ressemblera le 11 mai ! Le port du masque, décrit comme inutile, il y a quelques semaines à peine, sera non pas recommandé, mais obligatoire pour ses usagers.

Comment ce gouvernement peut-il s'engager à protéger l'ensemble des Français avec des masques, organiser 700 000 tests par semaine et isoler les malades et leurs proches d'ici moins de 2 semaines, alors que les équipements de protection individuelle manquent encore cruellement dans les établissements du secteur social et médico-social comme dans les hôpitaux et dans tant d'autres secteurs professionnels ?

Comment pourrait-il y avoir, demain, assez de masques, de gants, de visières, de gels hydroalcooliques, alors que le Ministre des Affaires étrangères a confirmé que les masques commandés le 10 avril ne seront livrés qu'à la fin du mois de juin ?

Et en l'absence d'accès aux tests et à leur généralisation, personne ne sait qui est contaminé.

La FNAS FO dénonce, depuis le début de cette crise sanitaire, le manque de moyens de protection et d'anticipation face à cette pandémie poussant des salariés et des membres de la réserve sociale ou civique à s'exposer à un tel risque pour leur vie.

Sans attendre, et depuis le début de cette pandémie, notre Fédération est intervenue pour aider tous nos syndicats et tous les salariés à défendre leurs droits à la santé et la sécurité.

Nous avons exigé et exigeons :

- ✓ La généralisation des moyens de protection pour tous ;
- ✓ Le dépistage accessible pour tous ;
- ✓ Le maintien intégral des salaires ;
- ✓ L'interdiction des licenciements.

L'abrogation des ordonnances issues de la loi d'urgence sanitaire, tout en continuant de revendiquer :

- ✓ Le retrait définitif de la « réforme » des retraites et de l'assurance-chômage ;
- ✓ Des moyens à la hauteur des besoins pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif comme pour le secteur sanitaire public ;
- ✓ Le retour à la Sécurité Sociale de 1945 et l'arrêt de toutes les exonérations sociales et fiscales ;

- ✓ L'augmentation générale et immédiate des salaires.

Pour la FNAS FO, le déconfinement pour les employeurs du privé, s'il doit avoir lieu, passe par l'obligation de fournir le matériel de protection à chaque salarié, de garantir les règles de distanciation physique et les gestes barrières afin de limiter au maximum les risques de contamination.

Partout, ces dispositions minimales doivent être mises en place, dans l'attente d'un traitement médical efficace ou d'une campagne de vaccination généralisée, dès la sortie d'un vaccin.

En l'absence de ces obligations, tout employeur doit repenser son organisation et ses activités, en respectant les instances représentatives du personnel, afin de décider d'adapter, de réduire ou de suspendre certaines activités. Il doit en être de même pour le secteur public.

Pour ce faire, les pouvoirs publics et les financeurs doivent, en conséquence, garantir et augmenter les budgets du secteur social et médico-social, de la petite enfance et de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile et de l'insertion à la hauteur des besoins.

Paris, le 30 avril 2020